

E 4405

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 3 avril 2009

Annexe au procès-verbal de la séance
du 3 avril 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC 2/2009 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO).



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 31 mars 2009 (01.04)
(OR. en)**

8120/09

FIN 101

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITE, Membre de la Commission européenne
Date de réception: 31 mars 2009
Destinataire: Monsieur Miroslav KALOUSEK, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC 2/2009 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 2/2009.

p.j.: DEC 2/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2009/D/1267

BRUXELLES, LE 26/03/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRES 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 02/2009

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0402 Fonds social européen

ARTICLE - 04 02 17 Fonds social européen (FSE) - Convergence

CE

CP - 2 694 300

ARTICLE - 04 02 20 Fonds social européen (FSE) - Assistance technique opérationnelle (2007 - 2013)

CP

- 690 000

DU CHAPITRE - 40 02 RÉSERVES POUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

CE

- 3 384 300

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0401 Dépenses administratives du domaine politique Emploi et affaires sociales

POSTE - 04 01 04 14 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) - Dépenses pour la gestion administrative

CND

690 000

AU CHAPITRE - 0405 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

ARTICLE - 04 05 01 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

CE

2 694 300

CP

2 694 300

INTRODUCTION

Depuis sa création par le Règlement (CE) 1927/2006 du 19 décembre 2006, de nouvelles demandes d'interventions sont parvenues à la Commission.

Ce virement est destiné à pourvoir en crédits deux lignes. Premièrement, la ligne 04.05 01 00 (Fonds européen d'ajustement à la mondialisation – FEM) en crédits d'engagement et de paiement pour satisfaire une demande d'intervention de l'Espagne (Castilla y Leon et Aragon).

D'autre part, la ligne 04.01 04 14 (Fonds européen d'ajustement à la mondialisation – FEM) en crédits d'engagement et de paiement pour satisfaire les dépenses en matière de gestion administrative.

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

04 01 04 14 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) - Dépenses pour la gestion administrative

b) Données chiffrées à la date du 23/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	690 000
7. Renforcement proposé	690 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 23/01/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Un montant de € 690 000 est demandé afin de couvrir l'assistance technique relative au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM). Cette assistance technique a été prévue lors de l'élaboration du Règlement n°1927/2006 (CE) établissant le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en ses articles 8 et 9.

Les crédits seront utilisés pour la création et la gestion du site WEB du FEM, ainsi que pour des frais administratifs et techniques tels que les réunions du groupe d'experts des personnes de contact du FEM des Etats membres et l'évaluation à mi-parcours.

La communication de la Commission sur l'assistance technique pour le Fonds de globalisation a été adoptée par la Commission le 09/12/2008 [SEC(2008)2986].

I.B

a) Intitulé de la ligne

04 05 01 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 04/03/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 694 300	2 694 300
7. Renforcement proposé	2 694 300	2 694 300
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 04/03/2009	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le montant concerné de € 2 694 300 fait l'objet de la présente demande de virement. Il s'agit d'un dossier relatif au secteur de l'automobile qui a été soumis par les autorités espagnoles. Aux régions Castilla y León et Aragon, près de 1 082 personnes ont été licenciés suite à la relocalisation de la production dans des pays tiers, principalement le Maroc, Taiwan et la Turquie. Les licenciements suivent les changements structurels importants des tendances du commerce mondial menant à des distorsions économiques considérables.

La communication sur EGF/2008/004 ES/ Castilla y León et Aragon a été adoptée par la Commission le 13/03/2009 [SEC(2009)322].

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

04 02 17 - Fonds social européen (FSE) - Convergence

b) Données chiffrées à la date du 04/03/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	7 305 903 755	4 912 100 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	7 305 903 755	4 912 100 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 961 014 704	642 297 907
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	344 889 051	4 269 802 093
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)	344 889 051	4 267 107 793
7. Prélèvement proposé	0	2 694 300
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,00%	0,05%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice (*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 04/03/2009	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La consommation actuelle sur cette ligne budgétaire ainsi que les prévisions jusqu'à la fin d'année permettent de proposer le prélèvement nécessaire pour doter en crédits de paiement cette intervention du Fonds de Globalisation.

II.B

a) Intitulé de la ligne

04 02 20 - Fonds social européen (FSE) - Assistance technique opérationnelle (2007 -2013)

b) Données chiffrées à la date du 23/01/2009

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	15 300 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	15 300 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	29 962
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3 -4)	15 270 038
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	14 580 038
7. Prélèvement proposé	690 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	4,51%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 23/01/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La consommation actuelle sur cette ligne budgétaire ainsi que les prévisions jusqu'à la fin d'année permettent de proposer le prélèvement nécessaire pour doter en crédits de paiement cette intervention du Fonds de Globalisation.

II.C

a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 04/03/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	500 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	500 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	500 000 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)	496 615 700
7. Prélèvement proposé	3 384 300
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,68%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice (*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 04/03/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, a pour objet de fournir un appui complémentaire aux travailleurs affectés par les conséquences de changements structurels majeurs liés à la configuration du commerce mondial, afin de les aider dans leur réintégration sur le marché du travail.

La présente demande de virement, pour un montant total de € 3 384 300, concerne à la fois une aide demandée pour deux régions de l'Espagne suite à un changement radical intervenu dans le secteur de l'automobile, ainsi que l'assistance technique pour la mise en œuvre du FEM.